

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 octobre 2021

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 45 + 11 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. B. SCHAFF

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. H. WILLEM - Suppléant -, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, B. SCHAFF, D. ETTER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, MM. J.-M. KRENER, S. FERTIG, L. STEINMETZ, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.M. HOERTH Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, S. LEICHTWEIS, F. MATZ- Suppléant -, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : M. T. SPACH, Mme A. CHABERT - Pouvoir à Mme D. HAMM -, MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, F. ENSMINGER - Pouvoir à Mme C. KISTER -, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Mmes S. FISCHBACH - Pouvoir à Mme C. MUNSCH -, E. SCHLEWITZ - Pouvoir à Mme E. BECK -, A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, MM. H. STEGNER - Pouvoir à Mme C. DURRMEYER-ROESS -, T. SCHINI, F. DE FIGUEIREDO, P. HERRMANN - Pouvoir à M. D. ETTER -, J.L. RINIE, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. F. GERBER -, Mme D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibération n° 9.3 : Demande à la Commune de Frohmuhl de reverser à la Communauté de Communes la Redevance de concession R2 qu'elle a perçue en 2021 de Strasbourg Électricité Réseaux pour les investissements en éclairage public réalisés par la Communauté de Communes et payés en 2019

Rapporteur : M. R. SCHMITT

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 27/05/09,

Vu les investissements réalisés par la Communauté de Communes en matière d'éclairage public dans la commune de Frohmuhl et payés en 2019 : travaux de 8 462,97 € HT de remplacement des luminaires BLF par des luminaires Led dans le cadre de l'opération groupée dans les communes du Pays de La Petite Pierre,

Vu le montant de 825,30 € de redevance de concession accordés par Strasbourg Électricité Réseaux à la Commune de Frohmuhl pour ces travaux,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** de DEMANDER** à la Commune de Frohmuhl de reverser à la Communauté de Communes les **825,30 €** de redevance de concession R2 qu'elle a obtenue de Strasbourg Électricité Réseaux en 2021 pour les travaux réalisés par l'E.P.C.I. en matière d'éclairage public et payés en 2019.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président